

1

Éducation et accueil des jeunes enfants



La participation à l'éducation des enfants de trois et quatre ans est maintenant relativement élevée, bien que la couverture représente un tiers de ce groupe d'âge ou même moins dans plusieurs pays de l'OCDE. L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) bénéficie d'un rang de priorité dans les pays de l'OCDE et fait l'objet d'études, présentes et passées, de la part de l'OCDE. En 2006, l'OCDE a publié une étude de premier plan – Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil dont proviennent nombre de conclusions présentées ici – qui s'est prolongée depuis sous la forme d'un réseau international dont l'action est continue. On note des différences importantes entre les systèmes, entre ceux qui mettent l'accent sur la « préparation à l'école » et ceux qui privilégient une pédagogie sociale plus large, entre ceux qui font principalement appel aux fonds publics et ceux qui recourent aux ressources financières privées des ménages. L'éducation et les soins aux enfants prennent également une place différente. Améliorer la qualité de l'EAJE constitue une question universelle, tout comme une meilleure contribution de l'EAJE à l'équité.



INTRODUCTION

Les services destinés à la petite enfance – préscolarisation et accueil des enfants – bénéficient d'un rang de priorité sans cesse plus élevé dans de nombreux pays. Cette priorité reflète l'exigence des parents de jeunes enfants, qui tendent de plus en plus à travailler tous les deux. Il s'agit d'une phase de l'éducation et de services dont on reconnaît de plus en plus l'importance pour une grande diversité de raisons, qu'elles soient d'ordre social, économique et éducatif. Ce secteur compte une diversité complexe d'acteurs et de partenaires. C'est par ailleurs un secteur qui manque cruellement d'investissements dans de nombreux pays.

En 2006, l'OCDE a publié une étude de premier plan consacrée à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants – Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil – qui faisait suite à une analyse internationale antérieure parue en 2001. Dans cette étude, les orientations pour l'action publique visent principalement à venir à bout de l'insuffisance des services dans ce secteur, qui demeure une caractéristique dans de nombreux pays. Depuis, le réseau Petite enfance, grands défis a poursuivi ses efforts pour aider les pays à développer des approches efficaces et de bonnes pratiques dans le secteur de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE). Pour cela, il fait appel à son bureau central de recherche sur les nouvelles politiques, au développement d'informations et de méthodologies, à des ateliers et il encourage les échanges entre les professionnels du monde entier.

À l'avenir, les travaux relatifs à la « Promotion de la qualité dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants » étudieront les paramètres déterminants pour la qualité ainsi que les politiques qui stimulent et améliorent la qualité et les méthodes afin qu'elles soient mises en place de manière efficace. Ils se concentreront plus particulièrement sur la transition entre l'analyse des programmes et leur implémentation réussie. Notre travail vise aussi à améliorer la qualité des personnels de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants ainsi qu'à intégrer l'éducation précoce dans le cadre de politiques sociales plus larges et des besoins des parents actifs.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Dans la plupart des pays – mais pas tous – l'éducation commence désormais pour la majorité des enfants bien avant l'âge de 5 ans : Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, plus des deux tiers (71.5 %) des enfants âgés de 3 et 4 ans sont inscrits à l'école et ce chiffre monte même à 79.8 % dans les pays de l'OCDE membres de l'Union européenne. Les taux d'inscription dans les structures d'accueil des jeunes enfants de ce groupe d'âge vont de plus de 90 % en Allemagne, Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Islande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède, à un extrême, à moins d'un tiers en Australie, en Corée, en Grèce, en Suisse et en Turquie.

 *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE, 2010, Indicateur C1*

La demande de services destinés aux enfants de moins de 3 ans est partout largement supérieure à l'offre, sauf dans les pays nordiques : Le Danemark et la Suède affichent les taux d'inscription les plus élevés d'enfants de moins de trois ans dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants bénéficiant de subventions publiques. En dehors de ces deux pays et de la Finlande, les études de l'OCDE montrent que la demande de services pour les jeunes enfants est largement supérieure au nombre de places disponibles, même dans des pays qui offrent un long congé parental. Dans les pays où le financement public de ces prestations est limité, la plupart des parents qui travaillent se trouvent obligés soit de trouver des solutions sur le marché privé, où l'accès à des services de qualité est fortement tributaire de la capacité financière, soit de faire appel à des membres de la famille, des amis ou des voisins. Les services subventionnés destinés à ces jeunes enfants prennent diverses formes : garde en milieu familial, accueil en crèche et services intégrés.

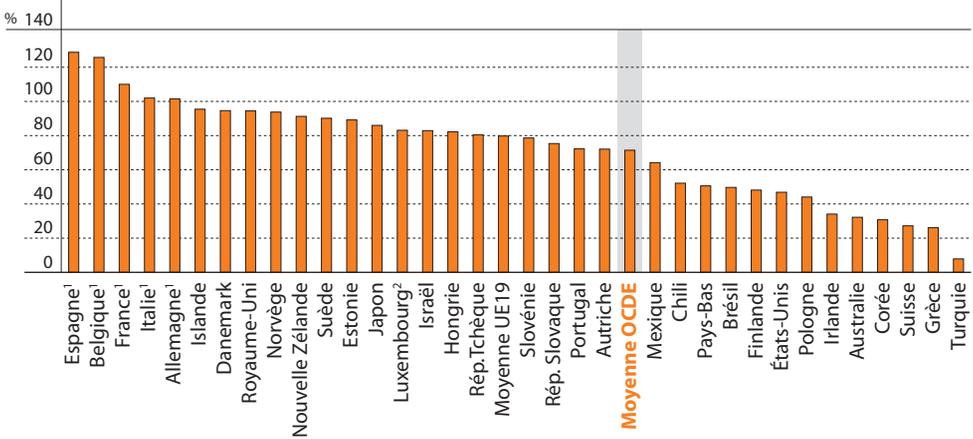
 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil, 2006, Chapitre 4*



Graphique 1.1.

La plupart des enfants sont scolarisés bien avant cinq ans (2008)

Enfants scolarisés âgés de 4 ans ou moins, en pourcentage des enfants de 3 et 4 ans
Élèves scolarisés à temps plein ou à temps partiel, dans des établissements publics ou privés



1. Les taux « enfants de 4 ans ou moins en pourcentage de la population des enfants de 3 et 4 ans » comprennent un nombre significatif d'enfants de moins de 3 ans ; les taux nets entre 3 et 5 ans avoisinent 100 %.

2. Sous-estimé car de nombreux enfants résidents sont scolarisés dans les pays voisins.

Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010* : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932310415>

Les prestations subventionnées pour le pré-primaire sont plutôt plus développées dans les pays européens de l'OCDE que dans les autres pays de l'Organisation : En Europe, l'idée d'un accès universel des enfants âgés de trois à six ans à ces prestations est généralement admise. La plupart des pays de cette région assurent à tous les enfants deux ans au moins de prestations gratuites financées sur fonds publics avant l'entrée dans l'enseignement primaire. À l'exception de l'Irlande et des Pays-Bas, les enfants ont généralement droit à ces prestations à partir de trois ans, voire même plus tôt dans certains pays. En Europe, les programmes d'enseignement des jeunes enfants sont souvent gratuits et rattachés aux écoles. Dans les pays de l'OCDE hors Europe, ces programmes ne sont généralement offerts qu'à partir de cinq ans, encore que de nombreux enfants soient scolarisés dès quatre ans en Australie, en Corée et dans certains États des États-Unis.

Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil, 2006, Chapitre 4

Pour l'éducation des jeunes enfants, les pays mettent l'accent soit sur la préparation à l'école, soit sur la pédagogie sociale : Les pays de l'OCDE ont une conception différente du lien entre services destinés à la petite enfance et école primaire – ils cherchent tous à améliorer la coordination entre les deux, mais partent de prémisses différentes. On observe principalement deux démarches. La France et les pays anglophones envisagent plutôt ce lien du point de vue de l'école : l'éducation des jeunes enfants doit être alignée sur les objectifs de l'enseignement public et faire en sorte que les enfants acquièrent la « maturité scolaire ». En revanche, les pays héritiers d'une tradition de pédagogie sociale (pays nordiques et pays d'Europe centrale) voient dans l'école maternelle une institution spécifique orientée plutôt vers le soutien aux familles et l'épanouissement général des jeunes enfants.

Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil, 2006, Chapitre 3



La décentralisation a eu une conséquence positive : les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants ont été intégrés à l'échelon local, ce qui a permis une répartition plus efficace des ressources consacrées aux enfants : Ces nouveaux services sont généralement moins tributaires des délimitations traditionnelles des compétences que les services des administrations publiques. De nombreuses autorités locales en Allemagne, en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède ont fusionné les services destinés aux enfants et les services d'éducation pour rendre la planification plus efficace et assurer la cohérence des services s'adressant aux jeunes enfants et à leur famille. Certaines autorités locales ont intégré l'administration et la formulation des politiques sans distinction de groupes d'âge et de secteurs : au Danemark, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède, par exemple, les autorités locales sont de plus en plus nombreuses à avoir réorganisé les responsabilités des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et des écoles (parfois même d'autres services aux enfants) pour les confier à un service administratif unique et à une seule instance politique.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil, 2006, Chapitre 2*

Le transfert des pouvoirs et des responsabilités peut aussi accroître les différences d'accès et de qualité entre États, régions ou districts: Cette situation s'observe en Suède, mais est encore plus visible dans des pays à structure fédérale tels que l'Allemagne, l'Australie, le Canada et les États-Unis, où on peine à mettre en place des politiques unifiées à l'échelle nationale. En l'absence de dispositifs solides d'égalisation, les administrations décentralisées chargées des jeunes enfants dans les zones urbaines pauvres risquent aussi de connaître des difficultés tenant à la faiblesse des recettes fiscales. La décentralisation, couplée à des politiques bien intentionnées, a entraîné dans certains pays (le Canada et la Hongrie, par exemple) l'apparition de zones rurales indépendantes qui sont trop petites ou trop pauvres pour financer des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité sans une aide importante de l'État. Même lorsque les financements sont suffisants (en Australie, par exemple), on peut avoir du mal à coordonner efficacement les services parce que la population est très dispersée, la tutelle administrative est distincte pour l'enseignement préscolaire et l'accueil de l'enfance est considéré comme relevant du marché.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil, 2006, Chapitre 2*

Les enfants handicapés et ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et de comportement bénéficient d'un soutien supplémentaire plus faible au niveau pré-primaire qu'au niveau primaire: Le pourcentage médian d'enfants au niveau pré-primaire bénéficiant de ressources financières supplémentaires en raison de « handicaps » était de 1.1 % en 2003, soit nettement moins que pour les enfants du primaire (3.6 %), bien qu'on ait des exemples (aux États-Unis, entre autres) d'éducation préscolaire gratuite pour les enfants handicapés. Le pourcentage médian d'enfants au niveau pré-primaire bénéficiant de ressources financières supplémentaires en raison de « difficultés d'apprentissage et de comportement » est encore plus faible (0.3 %) pour les pays ayant communiqué des données en 2003, là encore avec quelques exceptions notables (par exemple l'Angleterre, avec 9.6 % et le Chili avec 11.5 %). Le pourcentage d'enfants bénéficiant de ressources supplémentaires en raison de « désavantages sociaux » était négligeable dans de nombreux pays, les exceptions étant dans ce cas la Belgique (Communauté française) et le Mexique, où ce pourcentage était respectivement de 12.9 % et 16.0 %.

 *Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux : Politiques, statistiques et indicateurs – Édition 2007, 2008, Chapitre 4*

ORIENTATIONS POUR L'ACTION PUBLIQUE

Les mesures concernant l'éducation et l'accueil des jeunes enfants exigent une approche systémique et l'intégration des différentes formes d'éducation et d'accueil. Elles doivent permettre un accès universel à



ces services et bénéficier d'un partenariat solide et à égalité avec le reste du système éducatif. L'examen récent de ce secteur par l'OCDE envisage dix orientations possibles.

- **Placer le bien-être ainsi que le développement et l'apprentissage précoces du jeune enfant au centre des activités d'éducation et d'accueil :** Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants ne doivent pas être accessoires aux politiques du marché du travail, en poursuivant un programme trop flou de développement de l'enfant, ou un service « parent pauvre » de l'éducation; il faut donner la primauté à l'enfant, à son bien-être et à son apprentissage.
- **Aspirer à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants favorables à un apprentissage largement ouvert, à la participation et à la démocratie :** Les fondements d'une démarche démocratique sont le renforcement des capacités de l'enfant et les droits reconnus aux parents de participer à l'éducation de leurs enfants, l'élément essentiel étant tous les enfants à apprendre à être, apprendre à faire, apprendre à apprendre et apprendre à vivre ensemble.
- **Assurer aux services de la petite enfance autonomie, financement et moyens :** Dans le respect des objectifs et des lignes directrices valables pour l'ensemble du système, les éducateurs et les services devraient avoir suffisamment d'autonomie pour pouvoir planifier et choisir les programmes destinés aux enfants qui leur sont confiés; les orientations retenues devraient donner au personnel les moyens d'exercer cette autonomie et une approche participative.
- **Définir avec les parties prenantes des lignes directrices générales et des normes de programmes s'appliquant à l'ensemble des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants :** Des cadres pédagogiques, surtout s'ils ont été élaborés conjointement par les principales parties prenantes, contribuent à assurer une qualité plus uniforme des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants dans leur ensemble, à guider et à soutenir les éducateurs, et à faciliter la communication entre éducateurs et familles.
- **Fonder le financement public sur la réalisation d'objectifs pédagogiques de qualité :** La plupart des pays devraient doubler leur financement annuel par enfant pour que les ratios enfants/personnel et les effectifs qualifiés arrivent à peu près au niveau de ceux du primaire; les dépenses consenties devraient viser la réalisation d'objectifs pédagogiques de qualité, et pas seulement la création de places en nombre suffisant.
- **Améliorer les conditions de travail et la formation professionnelle des personnels de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants :** Les examens réalisés par l'OCDE ont mis en évidence plusieurs points faibles communs appelant une intervention : niveaux de recrutement et de rémunération faibles, surtout dans les services d'accueil de l'enfance; manque de qualifications en pédagogie du jeune enfant; féminisation excessive du personnel; insuffisante diversité du personnel, ne correspondant pas à la diversité du quartier.
- **Créer les structures de gouvernance nécessaires à la transparence et à l'assurance de la qualité du système :** Il s'agit notamment d'unités bien charpentées d'experts des politiques, de moyens de collecte des données et de suivi, d'un organisme d'évaluation et d'un corps de conseillers pédagogiques ou d'inspecteurs.
- **Prendre en compte le contexte social du développement du jeune enfant :** Des services bien organisés devraient avoir pour objectif un projet large mais réaliste auquel les autres parties prenantes puissent souscrire, et servir en même temps à aider les parents à élever leurs enfants, à faciliter le travail des femmes et à concourir à l'insertion sociale des familles à bas revenu et des familles immigrées.



- **Encourager la participation de la famille et de la communauté aux services destinés à la petite enfance** : L'expérience des enfants dans les différents environnements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants se trouve fortement améliorée lorsque les parents et le personnel mettent l'information en commun et adoptent une approche homogène de la socialisation, des activités quotidiennes, du développement et de l'apprentissage; la participation de la collectivité est importante, à la fois pour la fourniture des services et pour les possibilités de partenariat.
- **Réduire la pauvreté et l'exclusion des enfants par des interventions au niveau des politiques budgétaires, sociales et du travail, et accroître les ressources destinées aux enfants ayant des besoins pédagogiques divers dans le cadre de programmes universels** : Les recherches montrent qu'il est plus efficace d'accroître dans les programmes universels le financement et les ressources destinées à des services de qualité pour les enfants présentant différents désavantages et incapacités, que de mettre en place des programmes ciblés, qui entraînent ségrégation et stigmatisation.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et accueil des jeunes enfants, 2006, Chapitre 10*

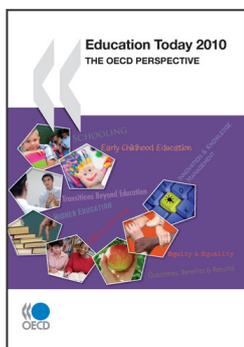


Références

OCDE (2006), *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE.

OCDE (2008), *Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux : Politiques, statistiques et indicateurs – Édition 2007*, Éditions OCDE.

OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.



Extrait de :
Education Today 2010
The OECD Perspective

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/edu_today-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Éducation et accueil des jeunes enfants », dans *Education Today 2010 : The OECD Perspective*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/edu_today-2010-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.